

SARL ABT
13100 AIX EN PROVENCE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2025 12			Exercice N-1 31/01/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 305	4 305		6	6	100.00
	Fonds commercial (1)	1 480 349		1 480 349	1 480 349		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	128 378	128 379	0	0		
	Installations techniques, matériel et outillage	153 369	104 884	48 485	6 453	42 032	651.33
	Autres immobilisations corporelles	151 676	148 218	3 458	4 655	1 196	25.70
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 900		10 900	10 900		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	26 611		26 611	26 611		
Total II		1 955 589	385 786	1 569 804	1 528 974	40 830	2.67
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	101 077	17 275	83 802	77 100	6 702	8.69
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	145 233		145 233	163 113	17 880	10.96
	Autres créances	88 122		88 122	140 551	52 429	37.30
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	309 124		309 124		309 124	
	Disponibilités	468 336		468 336	1 014 288	545 952	53.83
	Charges constatées d'avance (3)	46 102		46 102	12 410	33 693	271.50
	Total III	1 157 995	17 275	1 140 720	1 407 462	266 742	18.95
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 113 584	403 061	2 710 524	2 936 436	225 912	7.69

(1) Dont droit au bail 1 480 349
(2) Dont à moins d'un an 26 611
(3) Dont à plus d'un an

DS
N G

SARL ABT
13100 AIX EN PROVENCE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2025 12		Exercice N-1 31/01/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000		20 000			
	Réserves						
	Réserve légale	2 000		2 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	196 556		196 556			
	Report à nouveau	1 663 130		1 541 998		121 133	7.86
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	227 510		236 749		9 238	3.90
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
Total I		2 109 197		1 997 303		111 894	5.60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	84 001		146 583		62 583	42.69
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	230 662		477 512		246 850	51.69
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 722		210 301		46 580	22.15
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	119 677		100 283		19 393	19.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	3 265		4 453		1 188	26.67
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	601 326		939 133		337 806	35.97
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 710 524		2 936 436		225 912	7.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

A.B.T

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 €
Siège social : Siège social : 7 rue Méjanes
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 351 832 712

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUILLET 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

*L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'élevant à 227 510 € comme suit :
-en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à 1 890 640 €.*

Enfin et conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que par une assemblée générale en date du 21 juin 2022, il a été distribué 180 000 € aux associés à titre de dividendes et que par une assemblée en date du 18 avril 2023, il a été distribué 165 000 € aux associés à titre de dividendes et par une assemblée générale en date du 20 décembre 2024, il a été distribué 165 000 € aux associés à titre de dividendes.

De plus, l'Assemblée rappelle qu'il a été distribué au titre des exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
<i>Clos le 31/01/24</i>	0
<i>Clos le 31/01/23</i>	100 000 €
<i>Clos le 31/01/22</i>	320 000 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme par le Gérant
Mr Gérard NOUCHI

DocuSigned by:

839441E62A564D6...

A.B.T

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 7 rue Méjanès
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 351 832 712

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 JANVIER 2025**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

Nous vous rappelons que vous avez été régulièrement convoqués à la présente assemblée et que tous les documents ont été également tenus à votre disposition au siège social.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net qui s'élève à un montant de 2 357 421 €.

Nos produits d'exploitation se sont élevés à 2 380 203 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 190 659 €, dont 1 080 713 € d'achats de marchandises, 379 794 € d'autres achats externes, 478 843 € de salaires et traitements et 196 070 € de charges sociales.

Le résultat d'exploitation s'élève à 189 544 € contre 169 252 €.

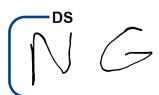
Le résultat financier s'élève à 88 477 €.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat courant avant impôts s'élève à 278 021 € et le bénéfice à 227 510 € contre 236 749 € lors de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons une progression de notre chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025/2026.



ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'élevant à 227 510 € comme suit :

-en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à 1 890 640 €.

Enfin et conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que par une assemblée générale en date du 21 juin 2022, il a été distribué 180 000 € aux associés à titre de dividendes et que par une assemblée en date du 18 avril 2023, il a été distribué 165 000 € aux associés à titre de dividendes et par une assemblée générale en date du 20 décembre 2024, il a été distribué 165 000 € aux associés à titre de dividendes.

De plus, l'Assemblée rappelle qu'il a été distribué au titre des exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
Clos le 31/01/24	0
Clos le 31/01/23	100 000 €
Clos le 31/01/22	320 000 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nous ne voyons pas d'autre élément à communiquer.

FILIALES ET PARTICIPATION

Notre société détient 100 % du capital de la société LA JOIE 55 qui a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 un chiffre d'affaires de 536 277 € laissant apparaître un bénéfice de 29 887 € et 30 % du capital de la SAS JERY qui a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024 un chiffre d'affaires de 857 191 € laissant un bénéfice de 82 436 €.

INFORMATIONS RELATIVES AU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Néant

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce (ancien article 356-3 de la Loi du 24 juillet 1966) et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce (anciens articles 356-1 et 356-2 de ladite loi), nous vous indiquons qu'à ce jour :

Monsieur Gérard NOUCHI détient
Madame Catherine NOUCHI détient

99.8 % du capital social
0,2 % du capital social

DS
N G

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'assemblée constate qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été versé la somme de 60 000 € net à Monsieur Gérard NOUCHI au titre de ses fonctions de gérant associé.

La société a payé la somme de 68 017 € de cotisation au titre des cotisations obligatoires (RSI) et 1 005 € au titre des cotisations facultatives (mutuelle loi Madelin).

MANDATS DES DIRIGEANTS

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 al 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessus la répartition des mandats sociaux au sein de notre groupe :

Monsieur Gérard NOUCHI est gérant des sociétés à responsabilité limitée suivantes :

-SARL A.B.T,
-SARL LA JOIE 55

Il est également Président des sociétés :

-SAS FARO 26,
-SAS BALANCE TON PULL

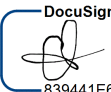
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966).

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Marseille, le 12 juillet 2025

Le gérant
Monsieur Gérard NOUCHI

DocuSigned by:

839441E62A564D6...